

Vers la République européenne

contrat social et environnemental pour les citoyen(ne)s européen(ne)s

1 – UNE EUROPE SOCIALE QUI PROTEGE

2 – LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE, BIODIVERSITE, ENERGIE

3 – L'EQUI-ECONOMIE, UNE ECONOMIE DE MARCHE REGULEE, INCLUSIVE ET VERTE

4 – VALORISER LA CULTURE et LA CITOYENNETE EUROPEENNES

5 – UNE EUROPE DU DROIT ET DES LIBERTES QUI ASSURE LA SECURITE DES EUROPEEN(NE)S

6 – ASILE et IMMIGRATION : UNE EUROPE QUI INTEGRE LES NOUVEAUX ARRIVANTS

7 – LA DIPLOMATIE PACIFIQUE

8 – UNE ARMEE EUROPEENNE D'ICI 2050

9 –VERS LA REPUBLIQUE EUROPEENNE

1 – UNE EUROPE SOCIALE QUI PROTEGE

1 Créer une assurance maladie européenne

Il s'agira d'une caisse européenne d'assurance maladie parallèle aux caisses nationales, facultative pour ceux qui le souhaitent (adhésion obligatoire pour les fonctionnaires européens), financée par les cotisations de chaque citoyen inscrit et garantie par le budget fédéral.

2 Créer une assurance chômage européenne

Il s'agira d'une caisse européenne d'assurance chômage parallèle aux caisses nationales et facultative, financée par les cotisations de chaque travailleur inscrit et garantie par le budget fédéral.

3 Créer une assurance retraite européenne

Il s'agira d'une caisse européenne d'assurance retraite parallèle aux caisses nationales et facultative, financée par les cotisations de chaque travailleur inscrit et garantie par le budget fédéral.

4 Flexibiliser l'accès à la retraite

Tout le monde n'a pas envie de travailler à plein temps jusqu'à 65 ou 70 ans. Ce choix dépend beaucoup de l'état de santé de chacun et de l'intérêt du travail effectué. Dans le système européen d'organisation du travail et de retraite que Pace préconise, chacun pourra **choisir** un temps de travail dégressif **lui** permettant d'organiser **progressivement** son passage de la vie active à la retraite dans les meilleures conditions.

Une **pension socle sera garantie à chacun, afin de lui permettre de ne pas finir ses jours dans la pauvreté.**

5 Créer un modèle de contrat de travail européen

Il s'agira d'un modèle facultatif, de 30h par semaine, mis au point en concertation avec les entreprises, les associations d'employeurs, les syndicats et des représentants de la société civile au niveau européen.

Un droit du travail unique sera également expérimenté pour les chauffeurs-routiers de toute l'Union européenne. Cette profession, par nature européenne, doit voir ses conditions de travail, de rémunération minimum, de charges, de temps de travail et de temps de repos uniformisés afin de garantir une concurrence saine et équitable entre les entreprises de toute l'Union.

6 Elargir les compétences de la future Autorité Européenne du Travail

Elle pourra mener des enquêtes administratives indépendantes et dénoncer au juge les violations des règles de protection du travailleur.

7 Créer une plateforme numérique d'offres et de demandes d'emploi dans tous les pays de l'Union européenne

Cette plate-forme sera créée et gérée par une start-up européenne.

2 – LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE, BIODIVERSITE, ENERGIE

8 Conditionner l'accès du marché européen au respect par les entreprises exportatrices des normes environnementales européennes, contribuant ainsi à l'amélioration des pratiques industrielles et agricoles dans le monde

9 Augmenter le budget de l'Agence Européenne pour l'Environnement

Cette mesure vise à lui permettre d'exercer véritablement les missions qui sont les siennes

10 Créer une police européenne de l'environnement, spécialisée dans la criminalité environnementale

Cette police fédérale aura pour mission première de lutter contre les crimes environnementaux au sein de la République européenne.

En outre, dans le cadre de la *diplomatie pacifique*, cette police apportera son soutien aux Etats tiers confrontés à des problèmes de criminalité environnementale (ex : braconniers de faune protégée).

11 Soutenir les réseaux énergétiques paneuropéens destinés à apporter l'énergie verte des lieux de production aux lieux de consommation

12 Mettre fin à la précarité énergétique

Gratuité de l'énergie jusqu'à un seuil déterminé, correspondant aux besoins estimés vitaux pour une personne. Au-delà, l'énergie devient payante avec une surtaxe incitant à un usage raisonnable.

13 Ne pas apporter l'aide de la République européenne à l'exploitation des gaz et pétrole de schiste

14 Se retirer progressivement de l'énergie nucléaire dans toute la République européenne

15 Mettre en place une norme code-couleur européenne pour le tri des déchets

16 Interdire progressivement l'utilisation d'emballages en plastique non recyclé et non recyclable

17 Mettre fin à l'exportation des déchets européens vers des Etats-tiers

Sauf si ces déchets sont achetés par des entreprises pour redevenir matière première.

18 Contrebalancer le lobbying d'entreprises non-respectueuses de l'environnement

L'Agence Européenne pour l'Environnement aura pour mission d'appuyer les ONG qui agissent en faveur de l'environnement, si ces dernières le souhaitent.

19 Equiper tous les bateaux d'un système de récupération d'ordures

20 Soutien à la transformation du PNUÉ (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement) en véritable Organisation Mondiale de l'Environnement

Cette OME pourrait être basée dans une des capitales les plus vertueuses d'Europe en matière d'environnement.

Autre mesure : voir la mesure n°108 concernant l'impôt « vert » sur les billets d'avion pour les vols courts.

3 – L'ÉQUI-ÉCONOMIE, UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ REGULÉE, INCLUSIVE ET VERTE

21 Fonder une nouvelle économie européenne équilibrée qui s'appuie sur 4 piliers : les entreprises, le secteur public ou parapublic, l'économie de proximité, le secteur associatif.

Les entreprises sont les grandes entreprises, privées ou publiques, y compris agricoles, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), y compris agricoles, les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) dont certaines sont des « start-ups ».

Le secteur public ou parapublic est chargé de la gestion des biens communs (santé, éducation, formation, gestion de l'eau, de l'air et des déchets, justice, sécurité, relations extérieures, administration générale etc..). Les hôpitaux, les écoles, les tribunaux, la police, les corps administratifs d'inspection... relèvent donc de ce domaine.

L'économie de proximité comprend l'économie sociale et solidaire (ESS), les petites et moyennes exploitations agricoles, le petit commerce, l'artisanat.

Le secteur associatif comprend les associations autres que celles assimilables au secteur parapublic ou bien rattachées à l'ESS.

22 Soutenir les entreprises en investissant 3% du PIB dans la recherche et le l'innovation (R&D¹)

Afin d'atteindre l'objectif de 3% du PIB dans la R&D pour chacun des Etats membres de la République européenne, l'Etat fédéral abondera, à hauteur de 30 à 50%, les dépenses de R&D consenties par les Etats membres et/ou l'Union européenne.

23 Créer un fond souverain européen de relocalisation

Ce fond souverain européen, financé par les États membres de la République européenne et leurs collectivités territoriales, aura pour mission de prendre des parts significatives dans des entreprises stratégiques pour l'économie européenne, qu'il s'agisse de start-ups ou d'entreprises matures, afin de les ancrer dans les territoires et d'éviter leur délocalisation. L'objectif de cette politique est d'éviter la captation de richesses économiques stratégiques, qu'elles soient confirmées ou potentielles, par des intérêts étrangers, suivie de leur délocalisation.

De même, ce fond souverain œuvrera à la relocalisation en Europe d'activités aujourd'hui délocalisées dans des pays tiers.

24 Harmoniser la gouvernance des grandes entreprises quant à la présence des femmes, des représentants syndicaux, ou concernant l'intéressement des salariés.

L'objectif à atteindre est que les conseils d'administration, dans tous les domaines et notamment dans les grandes entreprises, soient composés pour moitié de salariés et pour moitié de femmes.

25 Créer un internet européen, nouveau grand champion dans le domaine du numérique

26 Renforcer les exceptions à l'interdiction des « aides d'État »

Les « aides d'État » sont les aides consenties à des entreprises par un État membre de l'Union européenne ou une collectivité territoriale. Elles sont très contrôlées afin d'éviter des subventions excessives qui privilégieraient certaines entreprises au détriment d'autres. Dans le but de faciliter le soutien et le développement de l'économie locale, il convient de regarder de près comment cette règle d'interdiction des aides d'État pourrait être assouplie.

27 Créer un « Erasmus » pour les entreprises

La République européenne encouragera les échanges interentreprises, notamment en facilitant la participation des petites et moyennes entreprises à des salons professionnels de niveau européen, et la participation conjointe d'entreprises complémentaires de divers États de la République européenne à des salons professionnels de niveau mondial.

28 Réaffirmer l'importance du secteur public

Le secteur public ou parapublic a vocation à gérer les biens communs dans une société numérisée où le service public joue un rôle d'aménagement du territoire et permet de conserver une proximité avec les citoyen.ne.s. Le fonctionnaire est en effet le lien physique entre l'Etat, entité abstraite, et les citoyen.ne.s. Le service public régule, contrôle, sanctionne, fait parfois lui-même, mais il peut aussi faire faire.

29 Définir le bien commun

Il s'agit d'un **bien qui n'est pas susceptible d'être privatisé, qui doit être garanti à chacun quelle que soit sa fortune, et dont la disparition ou la suppression serait nuisible à l'humanité, à la collectivité, à la survie.** Concrètement, il s'agit de : l'air, l'eau (jusqu'à une certaine quantité), l'énergie (jusqu'à un certain niveau), la gestion et le recyclage des déchets, l'assainissement, l'éducation, la santé, le bien-être des personnes dépendantes, le transport public, la sécurité, la défense, la justice, la diplomatie, la biodiversité, les mers et océans, les forêts, les routes, la collecte des impôts (et donc la lutte contre l'évasion fiscale), la neutralité du réseau².

30 Soutenir l'économie de proximité

¹ R&D = Recherche et Développement

² La neutralité du Net ou la neutralité du réseau est un principe devant garantir l'égalité de traitement de tous les flux de données sur Internet. Ce principe exclut par exemple toute discrimination positive ou négative à l'égard de la source, de la destination ou du contenu de l'information transmise sur le réseau. Source : Wikipedia

Un label « Patrimoine culturel européen » sera créé pour valoriser l'artisanat d'art et les produits agricoles de grande qualité.

Une aide financière à la formation et à l'installation lorsque le métier est rare ou en danger de disparition sera accordée.

La plupart des mesures permettant de soutenir l'économie de proximité sont des mesures à mettre en place à l'échelle régionale ou nationale.

31 Soutenir les associations en créant le statut d'association européenne (SAE)

32 Soutenir l'emploi dans le secteur associatif en allégeant fortement les charges des associations qui ne sont pas positionnées sur un marché solvable, qui ne sont pas sur un secteur marchand.

33 Soutenir le développement du réseau ferroviaire paneuropéen (ex : Via Atlantica)

Ce projet doit permettre de relier par rail tous les États européens permettant à chacun de circuler rapidement partout en Europe tout en limitant l'impact des déplacements sur l'environnement.

34 Adopter de nouveaux indicateurs plus pertinents pour mesurer les performances de l'économie : les indicateurs de *Bien-être social et environnemental* (BESE)

Ces nouveaux indicateurs s'ajouteront aux indicateurs classiques (croissance du PIB, déficit, dette, R&D).

Ces indicateurs de BESE sont : le coefficient de GINI qui mesure les écarts de richesse, le taux de consommation d'antidépresseurs et le taux de suicide, le taux de *burnout*, le taux de recyclage des déchets, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les écarts de salaires hommes/femmes, le coût de l'accès à l'université, le taux de réussite dans les cycles scolaires et universitaires, le rapport entre longévité et consommation de médicaments, le taux de mal-logés, le taux d'alimentation bio, le pourcentage de personnes se déclarant heureuses, l'indice de développement humain (IDH).

Les performances économiques seront donc mesurées grâce à ces nouveaux indicateurs, et non plus seulement par le taux de croissance du PIB.

35 Mettre en place un étiquetage rigoureux sur tous les produits consommés

L'Agence européenne d'information sur la consommation pilotera la mise en place de cet étiquetage. Sur l'emballage du produit, les informations clés apparaitront, dans des caractères proportionnels à la taille de l'emballage afin d'en faciliter la lecture. En outre, un système de QR code permettra d'obtenir une série d'informations sur l'origine, les données environnementales et nutritionnelles, la main d'œuvre utilisée, l'origine des composants, la présence de matières animales, les alertes allergies, les conditions de production, l'empreinte carbone et la distance parcourue par le produit. Ces informations seront données a minima dans trois langues européennes.

L'agence européenne de la consommation, les agences nationales de protection des consommateurs et les associations de défense des consommateurs agréées seront habilitées à poursuivre les producteurs et les distributeurs pour tout étiquetage frauduleux.

36 Favoriser la mise en place d'un accès haut-débit à Internet pour tou.te.s les Européen.ne.s

37 Accompagner le développement de l'IA (intelligence artificielle) par la création de la responsabilité de l'entreprise et de l'institution en cas de grief à un individu

L'usage des IA (intelligence artificielle) doit s'accompagner d'une obligation pour les entreprises et institutions à être comptable des critères et processus de décisions pouvant faire grief à un individu (l'effet "boite noire", c'est-à-dire la prise de décision sur la base d'une recommandation d'une IA, doit pouvoir être clairement et pleinement expliquée et assumée par l'entreprise/institution).

4 – VALORISER LA CULTURE et LA CITOYENNETE EUROPEENNES

38 Remplacer nos DNI (Document National d'Identité) par un DEI (Document Européen d'Identité).

Au-delà du symbole fort, cette mesure, en créant un numéro reconnu dans toutes les administrations de tous les Etats membres de la République européenne et de l'Union européenne, permettra de faciliter les démarches administratives des Européens qui exercent leur mobilité, réduisant les coûts pour les citoyens et pour les Etats.

Comme c'est le cas des pièces de monnaie en euros, ce document d'identité pourrait avoir un recto européen et un verso national.

39 Proclamer de nouveaux droits : droit à la protection de la santé, droit à une éducation et une formation de qualité pour tous, droit à la mobilité, droit à consommer en confiance, droit à l'énergie

40 Proclamer des devoirs du citoyen européen : devoir de respecter les valeurs européennes, devoir de solidarité

41 Créer une Agence Européenne d'Information sur la Consommation

En application du droit à consommer en confiance, cette agence aura pour rôle de mettre à disposition des consommateurs un étiquetage pertinent, détaillé, et de lutter contre la fraude à l'étiquetage.

42 Inclure une matière d'histoire et de citoyenneté européennes à l'école

Le programme de cette matière serait de la compétence de la République européenne et serait élaboré par des historiens et des juristes reconnus.

43 Mettre en place une plateforme de visioconférence dans le cadre des jumelages entre classes dans les écoles européennes

L'objectif est que les élèves européens apprennent à mieux se connaître à l'occasion de cours de langue et puissent correspondre, échanger, voire même travailler en binôme sur des devoirs communs.

44 Inciter les élèves, les étudiants et les étudiants Erasmus à l'apprentissage des langues afin de favoriser la compréhension entre citoyen(ne)s européen(ne)s.

Incitation à l'enseignement de langues européennes diverses dans le primaire et le secondaire, par la création d'un label « Ecole européenne » et l'attribution de financements à tous les établissements qui mettent en place un enseignement EMILE dans deux langues patrimoniales³ européennes et qui offriront en plus la possibilité d'apprendre une ou plusieurs autres langues.

Incitation à l'apprentissage des langues européennes dans les universités par la création d'un label « Diplôme européen » pour les étudiants qui auront suivi leur parcours en enseignement EMILE dans deux langues patrimoniales européennes et auront étudié une troisième langue européenne.

L'enseignement EMILE, largement pratiqué au Luxembourg ou en Espagne, consiste à enseigner certaines matières directement dans la langue concernée.

Incitation à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil des étudiants Erasmus : un supplément de bourse sera conditionné à l'obtention d'un diplôme de langue de niveau B1. Il pourra s'agir de n'importe quelle langue européenne, au choix de l'étudiant parmi les langues du territoire concerné. La bourse sera majorée si le diplôme obtenu est de niveau B2, et lorsqu'il s'agit d'une langue patrimoniale hors-langues de travail, afin d'encourager l'apprentissage de toutes les langues par nos citoyen(ne)s.

45 Adopter l'italien comme *lingua franca* culturelle pour l'Europe

Les institutions européennes et les administrations culturelles utiliseront l'italien dans leurs communications officielles.

46 Protéger la diversité des langues patrimoniales européennes

³ Pour une définition des langues patrimoniales, voir point 46.

Vers la République européenne

Contrat social et environnemental pour les citoyen(ne)s européen(ne)s

Les langues patrimoniales de la République européenne sont ses langues officielles ainsi que les autres langues européennes auxquelles la République européenne confère ce statut.

Un État ou un groupe de députés de la République européenne peut proposer qu'une langue européenne non officielle soit reconnue comme langue patrimoniale.

Des quotas de diffusion à la radio seront réservés aux artistes qui chantent dans ces langues patrimoniales.

Renforcement du programme MEDIA de l'Union européenne soutenant à la fois la production, la circulation et la diffusion des œuvres cinématographiques européennes.

Majoration de l'aide du programme MEDIA pour les œuvres produites dans une langue patrimoniale.

Réduction de la TVA pour toute production littéraire ou journalistique dans une langue patrimoniale ou traduite d'une langue patrimoniale, afin de renforcer la compétitivité de ces œuvres.

Les langues officielles de la République européenne qui ont le statut de langue de travail (voir proposition n°102) ne font pas l'objet des mesures de protection ci-dessus.

47 Créer un Erasmus Sports

Ce nouveau volet du programme européen permettra d'étendre ses effets à des jeunes hors du cadre universitaire. Des partenariats entre clubs de sport de divers pays pourront se former et de jeunes sportifs – y compris ceux de milieux défavorisés – pourront être accueillis par les clubs partenaires, et développer ainsi leurs compétences linguistiques dès le plus jeune âge dans un environnement dans lequel ils se sentent à l'aise : celui de leur sport.

48 Inciter les jeunes à accomplir un service civil européen

Ce service correspondra à 6 à 12 mois de travail social ou environnemental, partiellement rémunéré, dans un Etat membre autre que celui dont est originaire le jeune citoyen.ne.

Les jeunes qui le souhaitent pourront aussi effectuer un service militaire dans un Etat membre où existe encore une armée de conscription.

49 Créer un PassCulture pour tous les jeunes de 16 ans (accès gratuit à un certain nombre de musées, théâtres, opéras, concerts, monuments historiques... de toute l'Union européenne)

50 Mettre en place un grand programme européen d'accessibilité à la culture pour les personnes à mobilité réduite, les personnes malvoyantes ou dont le handicap nécessite des aménagements particuliers

51 Mettre en place une licence globale pour l'accès à la culture sur Internet

Les trois options de licence globale (universelle, optionnelle, par palier) peuvent être envisagées.

52 Protéger les trésors vivants

Un label et une mise en réseau aideront à protéger ces trésors vivants, savoir-faire ancestraux à protéger (en lien avec l'artisanat d'art)

53 Rapprocher les instituts culturels européens dans les Etats tiers au sein de Maisons des Cultures Européennes

54 Etendre le principe de la capitale européenne de la culture aux Etats tiers

Cette capitale européenne de la culture dans un Etat-tiers permettra de mettre en valeur les liens culturels étroits entre la ville désignée et la culture européenne.

55 Reconstruire les cités de Bam (en Iran) et de Palmyre (en Syrie)

Diplomatie culturelle : reconstruction des cités de Bam (en Iran) et de Palmyre (en Syrie), toutes deux faisant partie du patrimoine culturel de l'humanité. La reconstruction se fera en accord et en coordination avec les autorités des Etats concernés.

56 Mobiliser les Européens sur un grand projet consensuel qui nous unirait tous : le nettoyage des océans sera qualifié de grande cause européenne

57 Faire du 9 mai un jour férié commun à tous les Européens

Il n'existe pas un jour férié commun à tous les Européens pour célébrer leur appartenance à l'Union européenne. Le 9 mai, date de la déclaration Schuman qui posa en 1950 la première pierre du projet européen, doit devenir cette journée de fête commune.

5 – UNE EUROPE DU DROIT ET DES LIBERTES QUI ASSURE LA SECURITE DES EUROPEENS

58 Renforcer les compétences du parquet européen

Le parquet européen verra le jour en 2020 pour protéger les intérêts financiers de l'UE. Cette simple compétence manque d'ambition. Il faut rendre le parquet compétent en matière de terrorisme, trafic transfrontalier de personnes, d'animaux, d'armes, d'organes, de drogues, d'évasion fiscale des entreprises, de lutte contre la corruption et autres crimes transnationaux, et en lui confiant aussi la mission de contrôler la police fédérale européenne.

59 Créer une police fédérale de la République européenne chargée d'enquêter sur les crimes transnationaux, les réseaux transnationaux, la grande corruption...

60 Former nos agents à la lutte contre la corruption

Dans les écoles nationales qui forment les professions concernées (policiers, douaniers, fonctionnaires, responsables politiques), une formation sera dispensée afin de prévenir la corruption en expliquant les mécanismes de la corruption, les comportements à éviter, et les conséquences que la corruption peut avoir pour les agents et leurs familles. L'Union européenne et la République européenne mettront en place le même type de formation pour leurs propres agents.

61 Former nos agents à la lutte contre les discriminations raciales, religieuses et LGBT+

62 Accorder le droit de saisine du parquet européen aux lanceurs d'alerte en matière de corruption dans les secteurs public et politique.

63 Protéger les lanceurs d'alerte

La protection doit être effective à tous les niveaux (patrimonial, emploi, sécurité, famille).

64 Se prémunir contre les conflits d'intérêt autour d'anciens hauts responsables politiques européens

Interdiction absolue pour une durée de 10 ans, pour un ancien président de la Commission, commissaire européen (au commerce, à la concurrence), chef de gouvernement ou ministre de l'économie de travailler pour une entreprise privée à un poste de responsabilité.

65 Création d'une agence européenne du renseignement pour lutter contre le terrorisme

66 Transformer le mécanisme européen de protection civile en corps européen de protection civile

Le mécanisme européen de protection civile ne fait que coordonner des efforts communs. Nous avons besoin d'un véritable corps européen de protection civile avec achat en commun de matériel lourd, notamment pour lutter contre les incendies, aider les populations civiles victimes de catastrophes naturelles ou de pollution massive...

67 Mettre en place des règles européennes communes au code de la route

Code-couleurs européen commun pour les règles de stationnement en ville (stationnement libre, stationnement interdit, stationnement limité ou réservé).

Code-symboles européen commun pour les règles de circulation en ville (circulation interdite, circulation limitée...).

68 Mettre en place un véritable corps européen de garde-côtes et gardes-frontières

Sous la direction de Frontex, ce corps sera chargé de surveiller les frontières terrestres, maritimes et aériennes de l'espace Schengen. Il sera composé de fonctionnaires européens, ou de fonctionnaires détachés par les États membres, avec des chefs européens et du matériel et des salaires financés par le budget européen.

69 Intégrer la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie dans l'espace Schengen

Il s'agit d'une conséquence directe de la proposition précédente.

6 – ASILE ET IMMIGRATION : UNE EUROPE QUI INTEGRE LES NOUVEAUX ARRIVANTS

70 Faire de l'asile une compétence intégralement et exclusivement européenne

Transformation du Bureau européen d'appui en matière d'asile, basé à Malte, en véritable Agence Européenne de l'Asile.

Cette agence sera compétente pour :

- traiter les demandes d'asile et les recours ;
- gérer l'accueil apporté aux demandeurs d'asile pendant le traitement de la demande, sur le territoire européen ou dans les centres d'accueil - « hotspots » - situés hors du territoire européen ;
- une fois la demande d'asile acceptée, gérer la localisation en tenant compte des propositions formulées par les Etats et les collectivités locales ;
- gérer le mécanisme de solidarité (financements d'aide à l'intégration) envers les Etats ou collectivités qui accueilleront des réfugiés.

71 Créer des « hotspots » (centres d'accueil) auprès des ambassades de l'Union

Ces hotspots, créés dans le respect des critères du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR), permettront aux demandeurs d'asile de déposer leur demande sans avoir à risquer leur vie pour rejoindre illégalement le territoire européen.

La protection de ces demandeurs d'asile sera assurée par les autorités européennes.

72 Ouvrir des portes d'entrée en Europe pour l'immigration légale

Mise en place du système d'immigration légale suivant : chaque Etat membre décide, en fonction de ses propres besoins économiques, du nombre de personnes qu'il peut ou souhaite accueillir métier par métier.

Il transmet sa demande à l'Union européenne qui consolide les demandes étatiques, répartit les offres entre les diverses régions du monde et arrête le nombre et le profil de travailleurs acceptés pour chacun des Etats tiers.

Le migrant en situation légale qui aura obtenu un visa de travail pour un des Etats membres disposera du droit de circuler dans l'Union mais ne pourra pas s'installer dans un autre Etat-membre que celui qui a délivré le visa, sauf autorisation expresse des deux États concernés.

73 Signer avec les États tiers des accords de participation au système d'immigration légale et de réadmission

Tout Etat tiers refusant la réadmission de ses migrants illégaux se verra fermer la porte de l'immigration légale.

74 Réduire le nombre de morts en Méditerranée

Par la triple mesure du renvoi systématique des immigrés arrivés illégalement en Europe, l'ouverture de portes d'entrées légales et la protection des demandeurs d'asile dans les *hotspots* installés auprès des ambassades de l'Union européenne dans les Etats-tiers, le nombre de drames en mer Méditerranée devrait décroître.

75 Faire signer à chaque nouvel arrivant un engagement de respecter les valeurs et les règles de la société européenne

Qu'il s'agisse d'un migrant en situation légale ou d'un réfugié, chaque nouvel arrivant devra s'engager formellement, par écrit dans sa langue et dans la langue du pays d'accueil, à respecter les valeurs et les règles

de la société européenne. Ces valeurs et règles comprennent notamment l'égalité entre femmes et hommes, le respect de l'orientation sexuelle, notamment la possibilité d'épouser une personne du même sexe, si le pays d'accueil le permet, la liberté de la presse, l'inexistence du délit de blasphème, l'interdiction de la bigamie, le droit de changer de religion ou de ne pas en avoir etc...

7 – LA DIPLOMATIE PACIFIQUE

76 Définir les grands objectifs internationaux de la République européenne : la lutte contre le réchauffement climatique, l'accès des pays les moins avancés à l'eau potable, à l'électrification propre, à la souveraineté alimentaire, à la gestion et au recyclage des déchets et à l'assainissement ; la protection de la biodiversité végétale et animale (notamment la lutte contre le braconnage des espèces protégées, partout dans le monde) ; la dépollution et le nettoyage des océans.

77 Proposer à la Russie, à l'Ukraine, au Bélarus, à la Turquie, à la Géorgie et à l'Arménie une Confédération européenne économique et culturelle

Cette confédération serait ouverte à tous les Etats du Conseil de l'Europe qui n'ont pas vocation à rejoindre l'Union européenne.

78 Proposer au Conseil de l'Europe la rédaction et la signature d'une Convention européenne de sauvegarde des droits des animaux

79 Réaffirmer l'attachement des Etats européens à la Cour Pénale Internationale et plus largement au droit international

80 Proposer une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU

Abandon du droit de veto et passage à la majorité des 4/5 (la limitation du droit de veto à 2 fois par an peut constituer un compromis d'étape).

Augmentation sensible de la représentativité du Conseil de sécurité en accordant le statut de membre permanent à certaines associations d'Etats (comme l'Union des nations sud-américaines, la Ligue arabe, l'ASEAN...).

81 Appliquer unilatéralement la proposition de réforme du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU)

Pour que la République européenne soit crédible dans sa proposition de réforme, il faut que la France renonce, de façon unilatérale, à l'exercice de son droit de veto en cas de majorité aux 4/5, et mette son siège permanent à disposition⁴ de la République européenne (renforçant non seulement son poids, mais aussi la représentativité du CSNU).

82 Lutter contre l'évasion fiscale

Des sanctions économiques seront imposées aux paradis fiscaux.

Par ailleurs, l'Union proposera de frapper d'indignité nationale les individus coupables d'évasion fiscale.

83 Relancer les relations avec la Russie

Dans le respect du droit international, l'annexion de la Crimée ne sera pas reconnue mais l'Union européenne travaillera à l'amélioration de ses relations avec la Russie.

84 Ne pas s'ingérer dans la guerre entre sunnites et chiites

⁴ La mise à disposition est réversible.

Application du principe de non-ingérence.

85 Ne pas soutenir l'élargissement de l'OTAN

PACE estime que l'élargissement de l'OTAN jusqu'aux frontières de la Russie est contre-productif pour la sécurité globale du continent européen.

86 Défendre un libre-échange sous conditions à l'échelle internationale

Le libre-échange sera préservé sous réserve du respect des normes environnementales et sociales (notamment l'interdiction du travail des enfants).

87 Définir les frontières de l'Union européenne

Concernant les élargissements futurs : ont vocation à devenir membres de l'Union européenne, s'ils le demandent et lorsqu'ils seront prêts, les six Etats des Balkans occidentaux (Serbie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Albanie et Monténégro) et la Moldavie. Plus la Suisse, la Norvège et l'Islande.

Soutien à l'adhésion d'Andorre à l'Union européenne permettant l'accès du catalan au statut de langue officielle de l'Union.

88 Proposer aux Etats membres la création de consulats Schengen communs dans tous les Etats tiers

8 – UNE ARMEE EUROPEENNE D'ICI 2050

89 Poursuivre sur la voie d'une industrie européenne de la défense

Mutualisation complète de l'innovation, de la R&D et de la production pour réaliser des économies d'échelle.

90 Se désengager de tous les marchés d'exportation controversés

En établissant une stratégie industrielle fédérale de défense, il deviendra possible de se désengager de tous les marchés d'exportation controversés, permettant ainsi aux Européens de retrouver une crédibilité morale et du poids dans les négociations internationales sur la sécurité.

91 Mutualiser les gros équipements de défense

Les gros équipements de défense tels que les sous-marins coûtent trop cher pour un Etat-membre seul. Il faut mutualiser l'achat de ces équipements et distinguer la possession (commune) de l'usage (individuel ou partagé selon les règles établies).

92 Créer un Etat-major fédéral

Sous l'autorité du Premier ministre de la République européenne, cet Etat-major gèrera dans un premier temps des opérations de défense, de maintien de la paix, sans capacité offensive.

93 Créer des unités fédérales multinationales

94 Créer une véritable cyberdéfense européenne

En fédéralisant tous les moyens à disposition de la cyberdéfense, la cyberarmée deviendra le premier corps d'armée européenne.

95 Créer un service militaire européen facultatif

96 Mutualiser les moyens de formation

Source d'économies et facteur de cohésion.

97 Créer une préparation militaire européenne destinée à former une armée de réserve

Sa première mission sera d'assurer la sécurité des ambassades européennes et des institutions européennes.

98 Adopter un calendrier de rapprochement de nos armées d'ici à 2050

99 Créer au sein de l'Union européenne un fonds commun d'intervention militaire

Ce fonds commun d'intervention sera mis à disposition des Etats uniquement pour l'application de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

9 – VERS LA RÉPUBLIQUE EUROPÉENNE

100 Fonder une République fédérale et citoyenne, la République européenne

La République européenne est fondée sur le respect de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne et sur les valeurs de l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE)⁵, auxquelles s'ajoutent la protection du bien-être animal et de la nature.

Les États membres de la République européenne sont les États membres de l'Union européenne qui partagent l'euro, appartiennent à l'espace Schengen et sont prêts à plus d'intégration dans les domaines social, budgétaire, fiscal, de la diplomatie et de la défense.

L'option privilégiée pour créer la République européenne est la modification des traités existants⁶, afin d'inscrire la République européenne (1^{er} cercle) dans le cadre plus large de l'Union européenne (2^{ème} cercle).

En cas de blocage de cette voie⁷, la République européenne sera fondée par un traité séparé.

Son organisation et son fonctionnement seront régis par une constitution à l'élaboration de laquelle sera associée une assemblée constituante citoyenne.

Dans un premier temps, des avancées concrètes pourront être réalisées grâce à la procédure des coopérations renforcées.⁸

101 Mettre en place une démocratie fédérale parlementaire comprenant un.e Président.e de la République européenne, un Parlement tricaméral⁹ et un gouvernement dirigé par un.e Premier.e ministre,

Les institutions de la République européenne seront distinctes des institutions de l'Union européenne.

2.1 - Le.la Président.e de la République européenne

La fonction de président.e de la République européenne, essentiellement honorifique et protocolaire, sera exercée à tour de rôle, pour un an, par les chefs d'État des pays composant la République européenne. Cette fonction permettra de maintenir un lien symbolique fort entre la République européenne et ses États-nation.s. Le siège de la présidence sera le siège du chef d'État qui l'assurera. Ainsi cette fonction entraînera-t-elle des dépenses très limitées.

2.2 - Le Parlement de la République européenne

Le Parlement de la République européenne sera constitué de trois chambres législatives :

- la **Chambre des Député.e.s**, établie à **Strasbourg**¹⁰, représentera les citoyen.ne.s européen.ne.s ;
- le **Sénat**, basé à **Rome**¹¹, représentera les États ;

⁵ L'article 2 du TUE dispose que : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

⁶ Traité sur l'Union européenne (TUE) et traité sur le fonctionnement de l'union européenne (TFUE).

⁷ Pour modifier les traités, il faut l'unanimité des États membres de l'Union européenne, soit 27 États membres à compter du 29 mars 2019, date de sortie du Royaume-Uni (Brexit).

⁸ Article du traité sur les coopérations renforcées : « Les États membres qui souhaitent instaurer entre eux une coopération renforcée dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union peuvent recourir aux institutions de celle-ci et exercer ces compétences en appliquant les dispositions appropriées des traités, dans les limites et selon les modalités prévues au présent article, ainsi qu'aux articles 326 à 334 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Les coopérations renforcées visent à favoriser la réalisation des objectifs de l'Union, à préserver ses intérêts et à renforcer son processus d'intégration. Elles sont ouvertes à tout moment à tous les États membres, conformément à l'article 328 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. »

⁹ C'est-à-dire composé de trois chambres législatives.

¹⁰ Sous réserve que la République française fasse partie de la République européenne.

¹¹ Sous réserve que la république italienne fasse partie de la République européenne.

Vers la République européenne

Contrat social et environnemental pour les citoyen(ne)s européen(ne)s

- **l’Agora**, basée à **Athènes**¹², représentera principalement les territoires (régions, villes et territoires ruraux), les partenaires sociaux et les autres organisations non gouvernementales.

Mode de désignation des trois Chambres :

- la **Chambre des Député.e.s** sera élue pour 5 ans au suffrage universel direct, au prorata de la population de chacun des États membres, selon un mode harmonisé¹³ ;
- le **Sénat** sera composé de représentant.e.s des États membres ; tous les États membres, quelle que soit leur population, auront le même nombre de sénat.eurs.rices ;
- **l’Agora** sera composée pour moitié de représentant.e.s élu.e.s par les régions, les villes et les territoires ruraux, pour un quart de représentant.e.s élu.e.s par les partenaires sociaux et les autres organisations non gouvernementales, pour un quart de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort.

Les trois chambres auront le droit de proposer, d’amender et de voter les lois.

La Chambre des Député.e.s aura le dernier mot sur le vote du budget.

À l’exception des questions sociales et environnementales, la Chambre des Député.e.s et le Sénat pourront passer outre l’avis de l’Agora.

2.3 – Le.la Premier.e ministre de la République européenne

À l’issue de l’élection de la Chambre des Député.e.s, le.la Président.e de la République européenne invitera la personne tête de liste¹⁴ du parti ou groupement de partis ayant obtenu le meilleur résultat, à former un gouvernement soutenu par une majorité absolue de député.e.s. En cas d’échec, le.la Président.e proposera à la personne tête de liste du parti ou groupement de partis arrivé second de composer le gouvernement.

Le.la Premier.e ministre désigné choisira librement ses ministres puis sollicitera la confiance de la Chambre des Député.e.s. Si elle lui est accordée, son gouvernement entrera en fonction.

La Chambre des Député.e.s pourra censurer le gouvernement et le renverser.

Inversement, le.la Premier.e ministre pourra dissoudre la Chambre des Député.e.s., convoquant ainsi une nouvelle élection législative.

Le.la Premier.e ministre de la République européenne aura son siège à **Aix-la-Chapelle**¹⁵. La plupart des ministères de la République européenne, notamment les ministères régaliens, seront installés dans l’euro-district Aix-la-Chapelle¹⁶/Liège¹⁷/Maastricht¹⁸.

2.4 - La Cour de justice de l’Union européenne, établie à Luxembourg, sera la Cour constitutionnelle de la République européenne.

102 Garantir le multilinguisme au sein de la République européenne

Aujourd’hui, **le multilinguisme au sein de l’Union européenne n’est plus qu’une façade. La langue anglaise s’est imposée dans presque toutes les institutions** et la plupart des sites censés être accessibles à tou.te.s les citoyen.ne.s sont uniquement en langue anglaise. De même, les réponses aux appels à projet lancés par la Commission européenne doivent être rédigés en anglais. Nul doute que **cette dérive contribue grandement à l’éloignement entre les citoyen.ne.s et leurs institutions.**

PACE se bat depuis sa fondation pour le multilinguisme¹⁹, convaincu qu’il est une condition incontournable à la création d’une véritable **Europe des citoyen.ne.s**. Pendant ce temps, de nombreux partis, mouvements et individus impliqués dans les affaires européennes ont baissé les bras, allant même jusqu’à déclarer que l’utilisation d’une langue autre que l’anglais est un combat d’arrière-garde.

PACE est convaincu du contraire et propose donc ce qui suit.

Langues officielles

¹² Sous réserve que la République hellénique (Grèce) fasse partie de la République européenne.

¹³ Dans un souci de simplicité et d’économie, la Chambre des Député.e.s de la République européenne pourrait être composée des membres du Parlement européen élus dans les Etats membres de la République européenne. Ils auraient ainsi une double casquette : membre du Parlement européen et député.e de la République européenne. Ainsi y aurait-il une seule élection pour les deux assemblées et la Chambre des Député.e.s de la République européenne siégerait dans les locaux du Parlement européen à Strasbourg.

¹⁴ Le terme consacré pour les candidat.e.s tête de liste au niveau européen est : *Spitzenkandidat*, mot allemand qui signifie « candidat au sommet »

¹⁵ Sous réserve que la République fédérale d’Allemagne fasse partie de la République européenne.

¹⁶ Sous réserve que la République fédérale d’Allemagne fasse partie de la République européenne.

¹⁷ Sous réserve que le Royaume de Belgique fasse partie de la République européenne.

¹⁸ Sous réserve que le Royaume des Pays-Bas fasse partie de la République européenne.

¹⁹ Voir le livre paru en avril 2014, *Donne une voix à l’Europe*, chapitre intitulé *Quelle doit être la langue de l’Europe : English or not English?*, pages 107 et suivantes. Lien : <https://en.calameo.com/read/00338473355ee79d6d463>

Vers la République européenne

Contrat social et environnemental pour les citoyen(ne)s européen(ne)s

La République européenne aura pour langues officielles les langues officielles de **tous les États** qui en seront membres.

La traduction de **tous les documents** de la République européenne **destinés au public** (législation, rapports, communications, décisions de justice...) et de **tous les outils de communication** (ex : sites internet) sera assurée dans chacune de ces langues officielles.

Chaque citoyen.ne ou personne morale aura le droit de s'adresser aux institutions dans la langue officielle de son choix. **Il lui sera répondu dans la même langue.**

Les membres des institutions de la République européenne (Chambre des Députés, Sénat, Agora) auront l'obligation de s'exprimer dans l'une de ces langues officielles.

Langues de travail

Langues dans lesquelles seront :

- rédigés les **documents de travail internes** (ex : note) ;
- rédigés les **documents destinés à un interlocuteur public** (lettre à un gouvernement étranger) ;
- prononcés **les discours publics.**

La République européenne aura :

- deux langues de travail diplomatiques (affaires étrangères, action humanitaire, aide au développement...), l'espagnol et le français ;
- une langue de travail pour la politique culturelle et les institutions culturelles, l'italien ;
- deux langues de travail pour la politique et les institutions économiques et monétaires (dont la Banque centrale européenne), l'allemand et l'anglais ;
- une langue de travail pour la politique et les institutions relatives à la justice et la défense (ex : état-major européen), le français ;
- deux langues de travail pour les politiques sociales et leurs institutions, l'allemand et le polonais.

Les autres politiques publiques et institutions auront trois langues de travail : l'allemand, le français et une troisième langue à déterminer au cas par cas.

En outre, au sein des institutions, tout agent pourra s'exprimer *oralement* dans la langue officielle de son choix.

En outre, tous les agents qui travaillent dans une institution ou une agence de l'Union européenne ou de la République européenne devront apprendre et maîtriser la langue du pays dans lequel cette agence ou institution est établie.

Voir aussi le point 44 sur l'apprentissage des langues et le point 46 sur les langues patrimoniales.

103 Créer un nouveau pôle institutionnel en Europe orientale, sur la triple-frontière Pologne/Tchéquie/Slovaquie (GECT – Groupement européen de coopération territoriale - TRITIA)

On ne pourra pas avancer vers l'unité politique de l'Europe si l'on ne veille pas à ce que chacune de ses composantes ait le sentiment de jouer un rôle significatif dans ce processus. PACE considère que **la composante slave de l'Europe doit être valorisée** à la fois par l'attribution à la langue polonaise du statut de langue de travail de certaines institutions (voir partie relative au multilinguisme) mais aussi par la création d'un pôle institutionnel à cheval sur plusieurs Etats d'Europe orientale.

Ce pôle institutionnel qui aurait, comme l'ensemble Aix-la-Chapelle-Liège-Maastricht, le statut symbolique ou juridique d'**euro-district fédéral**, pourrait accueillir les nouvelles agences dont PACE préconise la création : Agence européenne du **bien-être animal**, Autorité européenne du **travail**, Agence européenne d'**information sur la consommation**, Direction de la **protection civile européenne**. D'autres structures, telles qu'un Institut de recherche sur les relations avec le monde russe, pourraient aussi trouver leur place dans ce district.

Tout ce qui précède n'a de sens que si les pays concernés choisissent la voie de l'unité européenne, du fédéralisme, et confirment dans les faits leur attachement à la démocratie et à l'Etat de droit.

104 Adopter un plan ambitieux de protection du bien-être animal

Nous inscrirons dans la constitution de la République européenne l'objectif de bien-être animal, la reconnaissance de la sensibilité des animaux et la responsabilité de l'Etat fédéral, des Etats fédérés, des territoires et des citoyen.ne.s.

INSTITUTIONS

Un ministère fédéral sera chargé de la protection animale. Il aura pour mission de faire évoluer la législation. Une Agence européenne du bien-être animal (ABEA) lui sera rattachée. Elle veillera à la mise en œuvre de la législation européenne, notamment au moyen d'un corps d'inspecteurs.

MISE EN ŒUVRE DE LA LEGISLATION

Les infractions au bien-être animal seront catégorisées en contravention, délit ou crime. Le juge de droit commun sera le juge national.

Les associations de protection animale reconnues d'intérêt général pourront se constituer partie civile pour l'ensemble des infractions pénales.

L'ABEA disposera d'un droit de visite inopinée dans tout élevage, abattoir ou laboratoire avec pouvoir d'investigation, sur auto-saisine ou saisine des associations agréées. Elle pourra saisir le juge pour demander la fermeture provisoire ou définitive de l'établissement.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Obligation d'enregistrer (identification, vaccination et traçabilité) tout animal de compagnie figurant dans une liste à déterminer (chiens, chats, autres). L'enregistrement des animaux hors liste sera facultatif.

Les personnes dont il est avéré qu'elles maltraitent un animal s'en verront retirer la garde et seront présentées au juge qui pourra prononcer une interdiction temporaire ou définitive d'adoption d'un animal.

Interdiction de tirer un profit financier de la cession d'animaux de compagnie pour les particuliers.

CIRQUES ET ZOOS

Interdiction d'utiliser des animaux dans les cirques et prise en charge des animaux mis à la retraite comme suite à cette disposition.

Organisation d'un débat citoyen et scientifique sur l'existence et le rôle des zoos et assimilés pour définir une série de normes minimales.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Création d'une branche au sein de l'ABEA pour les méthodes de recherche non animale. L'Agence sera chargée d'accompagner la transition expérimentale sur animaux vers des méthodes n'utilisant pas les animaux, en accompagnant les laboratoires, en formant les chercheurs, et en soutenant les publications concernées.

CHASSE

Interdiction de la réintroduction, là où elle a été abolie, des méthodes de chasse causant de longues agonies ou souffrances (système de cliquet).

ANIMAUX D'ELEVAGE

Interdiction absolue de la production, importation et commerce de la fourrure d'animaux.

Interdiction de l'abattage sans sensibilisation préalable.

Moratoire sur les élevages en cage et sur béton pour une transition en douceur avant une interdiction totale sous 10 ans.

Interdiction du broyage de poussins et canetons.

Interdiction du transport d'animaux vivants sur plus de 1000km (par période de 3 jours).

Interdiction de l'exportation d'animaux vivants vers des pays qui ne respecteraient pas les mêmes garanties de bien-être animal que l'Union européenne.

Dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), incitation à aller vers un élevage respectueux du bien-être des animaux, notamment de plein air, et si possible bio ; mise en place d'une limite à la taille des élevages ; réorientation des élevages vers une viande non industrielle à forte valeur ajoutée garantissant un même niveau de revenus aux éleveurs.

RESTAURATION COLLECTIVE

Dans toute cantine publique ou restaurant collectif public : obligation de proposer un menu végétarien alternatif et **interdiction de servir de la viande produite de façon industrielle.**

DIPLOMATIE

Charte Européenne de Sauvegarde des Droits des Animaux (CESDA) : proposer au Conseil de l'Europe la rédaction d'une charte européenne permettant d'étendre toutes les avancées consensuelles de la République européenne au sein du Conseil de l'Europe, élargissant ainsi leur portée.

Travail avec l'ONU en vue de l'organisation d'une conférence internationale sur la protection de la biodiversité végétale et animale sur le modèle de la COP21 et l'Accord de Paris.

Engagement de la République européenne, auprès de l'ONU, dans la lutte internationale contre le braconnage. Création de nouveaux sanctuaires marins dans les océans, sous égide de l'ONU. La France disposant du 2^{ème} domaine maritime au monde, elle doit travailler avec la République européenne pour donner l'impulsion à la création de sanctuaires marins. Le contrôle de ces sanctuaires pourra être assuré conjointement par des ONG et les garde-côtes européens.

105 Garantir les droits des personnes LGBT

L'adhésion à la République européenne implique la reconnaissance mutuelle des mariages, adoptions et droits liés des couples de même sexe.

Pace propose en outre de permettre aux personnes transgenre, c'est-à-dire dont l'identité sexuelle psychique ne correspond pas au sexe biologique, de changer leur état-civil simplement et gratuitement, par une déclaration en mairie.

106 Garantir l'égalité des sexes

Obligation de l'égalité de salaire à poste égal. Il s'agira d'une obligation de résultat qui pèsera sur les Etats membres. La Cour de Justice sera habilitée à leur infliger des amendes en cas de non-respect de cette obligation.

Instauration d'un congé paternité obligatoire sous forme d'un crédit à utiliser dans les 2 ans suivant la naissance de l'enfant, réduisant mécaniquement la discrimination à l'embauche pour les femmes.

107 Inscrire l'accès pour tous au réseau internet dans la Charte des droits fondamentaux

108 Donner à la République européenne les moyens d'agir avec un budget significatif

Le budget de la République européenne sera voté chaque année par le Parlement de la République européenne.

Il sera alimenté comme suit :

- un impôt sur les sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs Etats membres ;
- une taxe sur les transactions financières (taxe Tobin) ;
- une partie de la TVA ;
- un impôt « vert » sur les billets d'avion (par exemple 5€ par billet) pour tous les vols de moins de 600 km ;
- le cas échéant, une contribution des Etats membres de la République européenne complètera le budget.

L'impôt sur les sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs Etats membres et la taxe sur les transactions financières (taxe Tobin) seront uniformisés (assiette et taux).

109 Emettre une dette commune pour les programmes d'intérêt européen

L'émission de dette en commun sera testée pour la mise en place d'un grand programme de transition vers les énergies durables, le « Green New Deal » ou « Nouvelle donne verte ».). En cas de succès, cet outil pourra être utilisé à nouveau pour d'autres programmes d'intérêt européen.

L'émission de dette commune sera soumise à l'accord du Parlement de la République européenne.